

USFS-CARPE III

Stratégie quinquennale

Cette stratégie quinquennale est axée sur le programme USAID / CARPE et sur les activités du Service des forêts des Etats-Unis (USFS) prévues dans le cadre du soutien aux programmes CARPE CAFEC et EMAPS. Les activités décrites ci-dessous représentent les activités financées par CARPE et mises en œuvre par l'USFS, mais également les activités supplémentaires proposées par l'USFS grâce aux financements complémentaires de l'USAID et du Département d'État des États-Unis – respectivement – dans le cadre des programmes SilvaCarbon (Systèmes national de rapports de surveillance et de vérification (MRV) en RDC, République du Congo et au Cameroun) et CBREDD (Changement climatique et renforcement des capacités REDD) dans la région. Cette stratégie s'efforce ainsi d'intégrer l'ensemble de ces fonds dans le Cadre des résultats intermédiaires de CARPE afin de communiquer et de coordonner efficacement les activités et la production de rapports.

Contexte

Rattaché au Bureau des Programmes Internationaux, l'US Forest Service (USFS), est un partenaire d'exécution de l'Agence américaine pour le Développement International (USAID) pour son Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE). À ce titre, il une assistance technique et une aide au renforcement des capacités visant à améliorer la gestion des forêts dans le Bassin du Congo.

Depuis le début de la Phase I du programme CARPE, l'USFS a soutenu le programme CARPE et ses partenaires dans diverses disciplines techniques ; toutefois, il a surtout mis l'accent sur les efforts d'aménagement du territoire, de zonage des forêts, d'inventaire forestier, et de gestion des incendies. Cela s'est manifesté à travers un large éventail d'ateliers de formation, la fourniture d'assistance technique à court terme, la mise à disposition d'experts techniques à long terme, l'élaboration directives et la définition des meilleures pratiques pour les partenaires établis dans la région du Bassin du Congo.

Stratégie du programme CARPE de l'USFS

Avec CARPE 3, l'USFS propose de capitaliser sur les activités antérieures de l'USFS dans la région et d'élargir son activité dans certains secteurs :

- En soutien aux partenaires de CARPE (CAFEC) pour l'établissement des paysages prioritaires établis par la COMIFAC ;
- En réponse aux demandes de l'USAID et des ambassades des États-Unis dans la région, et
- conformément aux – et en coordination avec – les stratégies nationales sur le changement climatique :
 - Cameroun : Un soutien sera apporté au MINFOF, MINEPED et au comité de pilotage national de REDD+ afin de soutenir aider l'élément 4 (IFN (Inventaire forestier national))

et MRV (Surveillance et comptabilisation des émissions de carbone forestier)) de leur RPP.

- RDC : soutien au programme CNREDD, MECNT et à leurs partenaires pour la mise en œuvre des sept piliers de la stratégie nationale REDD, portant sur l'aménagement du territoire, la gouvernance et les forêts.
- République du Congo : Un soutien sera apporté aux programmes CN-REDD, CNIAF, et ACFAP pour aider les composants 2 (Préparation de la stratégie REDD+ : Évaluation et Options) et 4 (IFN et MRV) du RPP.

La stratégie globale de l'USFS dans le cadre du programme CARPE peut être segmentée en trois (3) secteurs en fonction des résultats intermédiaires de CARPE :

1) RI (Résultat intermédiaire) 1 et 2 : Gestion durable des paysages forestiers ciblés / Atténuation des menaces à la biodiversité dans les paysages forestiers ciblés

- a. Soutenir les partenaires de la CAFEC grâce à l'expertise technique de l'USFS pour la mise en œuvre de plans de gestion du paysage dans les huit (8) paysages prioritaires de la COMIFAC soutenus par CARPE afin d'obtenir des résultats durables en matière de gestion des forêts et de préservation de la biodiversité.
- b. Soutenir les partenaires de la CAFEC dans leur volonté de s'associer avec les institutions régionales et nationales et dans la mise en œuvre d'activités et de communication et d'appropriation des résultats dans le cadre des paysages.

2) RI 3 : Politique et cadre réglementaire en faveur de la préservation durable des forêts et de la protection de la biodiversité

- a. Développer les capacités des institutions nationales et régionales afin de leur permettre d'exécuter leurs mandats dans le domaine de la gestion durable des forêts et de la préservation de la biodiversité.
- b. Développer les capacités des institutions nationales et régionales afin de leur permettre mieux intégrer leur rôle dans la mise en œuvre d'activités et l'appropriation des résultats dans le cadre des paysages prioritaires établis par la COMIFAC soutenus par le programme CARPE.

3) RI 4 : Accroissement et renforcement au niveau régional, national et local de la capacité à surveiller l'évolution du couvert forestier, des émissions de gaz à effet de serre et de la biodiversité

- a. Développer la capacité des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre leurs systèmes d'INF et de MRV
- b. Développer la capacité des partenaires de la CAFEC à établir des systèmes de MRV
- c. Développer les capacités techniques des acteurs régionaux et nationaux concernés par les problématiques de REDD+ et de MRV

RI 1 & 2 - Gestion durable des paysages forestiers ciblés / Atténuation des menaces à la biodiversité dans le cadre des paysages forestiers ciblés

Soutenir les partenaires de la CAFEC grâce à l'expertise technique de l'USFS

L'USFS tente d'établir de solides partenariats pour chacun des huit (8) paysages prioritaires établis par la COMIFAC et soutenus par le programme CARPE. Les partenaires CAFEC CARPE assureront la direction globale des activités du CARPE liées au paysage et travailleront de concert avec l'USFS pour identifier des zones ciblées pour l'assistance technique. À travers cette assistance technique, l'USFS s'efforcera de soutenir la mise en œuvre globale de plans de gestion du paysage et de permettre à la communauté locale de développer les capacités nécessaires à le faire par elle-même.

Au cours des années 1 et 2 de cette stratégie (les années fiscales 2014 et 2015) l'USFS travaillera, en partenariat avec la CAFEC, à la conception et à la mise en œuvre de missions initiales d'assistance technique. Certains des paysages prioritaires établis par la COMIFAC, comme le Lac Tumba et MLW, font déjà l'objet d'une active collaboration avec l'USFS ; cette collaboration sera prolongée. Nombreux sont les autres paysages qui nécessiteront une consultation approfondie avec les partenaires de la CAFEC afin de définir les objectifs et les domaines techniques spécifiques pour lesquels un soutien sera nécessaire. D'ici la fin de l'année fiscale 2015, l'USFS espère avoir finalisé de définir des objectifs clairs et différentes zones de support technique pour chacun des huit (8) paysages prioritaires établis par la COMIFAC et soutenus par le programme CARPE. Des missions initiales d'assistance technique auront été effectuées et des stratégies de renforcement des capacités à long terme auront été développées.

Pour les années 3 à 5 (les années fiscales 2016 à 2018) seront mis en œuvre un suivi de contrôle, le renforcement des capacités, et des formations techniques plus avancées.

Résultats escomptés pour l'an 2 : L'USFS aura défini les objectifs et les domaines techniques de soutien pour chacun des huit (8) paysages prioritaires établis par la COMIFAC, soutenus par le programme CARPE, et exécuté les missions initiales.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : L'USFS aura contribué à développer les capacités locales dans chacun des huit (8) paysages prioritaires établis par la COMIFAC et soutenus par le programme CARPE à un niveau permettant aux acteurs locaux d'exécuter des activités dans les domaines techniques ciblés avec un soutien minime.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : Les acteurs locaux dans chacun des huit (8) paysages prioritaires établis par la COMIFAC et soutenus par le programme CARPE auront compris l'importance des méthodologies techniques, nouvelles ou adaptées, apportées par l'USFS pour la gestion durable du paysage.

Soutenir les partenaires de la CAFEC dans leur volonté de s'associer avec les institutions régionales et nationales

L'USFS a établi des partenariats intergouvernementaux avec plusieurs institutions nationales et régionales. L'USFS s'emploie à renforcer la capacité de ces institutions à remplir leur mandat (RI 3 et 4). Cela permet à l'USFS de renforcer les liens existants entre lesdites institutions et les activités de la CAFEC

dans les paysages prioritaires établis par la COMIFAC dans le cadre du développement des capacités que cet organisme s'efforce soutenir.

Comme il dispose déjà de représentants dans ces institutions, ou qu'elle prévoit d'en envoyer, l'USFS est en mesure de favoriser la création de liens et de permettre une meilleure compréhension des activités de la CAFEC ; ce qui ferait l'objet d'une étroite coordination avec le programme CARPE SCAEMPS.

Résultats escomptés au bout de 3 ans : Les représentants nationaux des institutions nationales de zonage et de planification (DIAF et CNIAC/ACFAP) auront visité les huit (8) paysages prioritaires établis par la COMIFAC où le programme CAFEC est actif afin de mieux comprendre les activités des partenaires CARPE.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : Les institutions nationales de zonage et de planification (DIAF et CNIAC/ACFAP) auront validé quatre (4) plans infranationaux pour l'utilisation des sols pris en charge par les partenaires de la CAFEC.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : Les représentants de la COMIFAC auront visité les huit (8) paysages de la CAFEC afin de mieux comprendre les activités de terrain des partenaires CARPE.

RI3 – Politique et Cadre réglementaire en faveur de la préservation durable des forêts et de la biodiversité

Développer les capacités des institutions nationales et régionales pour favoriser l'exécution de leurs mandats

et

Développer les capacités des institutions nationales et régionales à s'associer à des activités liées au paysage

En tant qu'organisme gouvernemental américain pour la gestion des sols, l'USFS dispose, dans le cadre de son travail avec les agences gouvernementales partenaires pour la gestion des sols, d'un avantage comparatif. En effet, il est en mesure d'établir des partenariats à long terme et de renforcer les niveaux des capacités techniques. Dans le bassin du Congo, les institutions gouvernementales ne disposent pas, sur le plan humain et institutionnel, des capacités techniques nécessaires leur permettant de s'acquitter de leurs responsabilités statutaires en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles. Alors que le programme CARPE 3 approche de sa mise en œuvre, l'existence de liens forts et d'une appropriation des travaux par les institutions nationales devient indispensable. La mise à disposition de conseillers à long terme, et de l'intervention répétée d'experts à court et moyen terme, l'USFS sera en mesure de travailler de concert avec les institutions gouvernementales citées ci-après afin de renforcer leur capacité à assumer un rôle intégré dans la mise en œuvre des activités, la gestion et le suivi du programme CARPE.

République démocratique du Congo - CARPE a soutenu l'étroite collaboration entre l'USFS et le Département chargé de l'inventaire et du zonage forestier (DIAF) au sein du ministère de l'Environnement (MECNT) sur les questions relatives au zonage et à l'inventaire forestiers. Depuis 2009,

l'USFS a fréquemment envoyé des conseillers à moyen terme à la DIAF ; depuis 2012, un conseiller est basé à temps plein dans les bureaux de la DIAF. L'USFS encourage la DIAF à présider le Comité National de Zonage (CNPZ), et de mettre en place des directives pour le micro-zonage et le macro-zonage. La participation volontaire et réfléchie de la DIAF dans les processus nationaux de zonage du paysage est essentielle à la durabilité des investissements CARPE dans les paysages.

L'USFS travaille en étroite collaboration avec les programmes UNREDD et FAO afin de permettre à la RDC d'établir un programme fonctionnel d'inventaire forestier national (IFN) et de production de rapports de surveillance et de vérification (MRV). L'USFS continuera à soutenir la DIAF dans ses efforts de conception, de développement et de mise en œuvre de leurs systèmes d'IFN et de MRV. (Voir aussi RI 4)

Résultats escomptés au bout de 3 ans : Les représentants nationaux de la DIAF auront visité les cinq (5) paysages de la CAFEC en RDC afin de mieux comprendre les activités des partenaires du CARPE sur le terrain.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : La DIAF aura validé le plan d'utilisation des sols (zonage) des trois (3) paysages de la CAFEC en RDC.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : Dans trois provinces au moins, les guides de micro- et de macro-zonage de la DIAF seront régulièrement utilisés comme ressource par le gouvernement et les membres de la société civile.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : Le CNPZ se réunira régulièrement, et de manière autonome, pour trancher sur les questions de zonage au niveau national.

République du Congo - Alors que CARPE 3 concentre ses interventions paysagères en RDC et en République du Congo, l'USFS propose également de renforcer les capacités des institutions dans la République du Congo. La nouvelle agence congolaise de la faune et des aires protégées (ACFAP) a de nombreuses lacunes en termes de capacités techniques et administratives. L'USFS travaillera en collaboration avec l'ACFAP afin de définir un rôle similaire d'assistance technique à plus long terme de l'USFS à l'ACFAP, en cherchant à renforcer leur participation aux activités de gestion du paysage, telles que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des aires protégées. L'USFS travaillera avec WCS pour renforcer plus particulièrement les capacités de l'ACFAP sur les propositions de zones protégées dans les paysages Batéké et TNS.

Le Centre de zonage d'inventaire forestier de la République du Congo (CNIAF) possède des responsabilités similaires vis-à-vis de la DIAF. L'USFS travaillera avec l'UNREDD à développer leurs systèmes d'INF et de MRV. Contrairement à la politique mise en œuvre en RDC, le niveau de soutien fourni par l'UNREDD et la FAO ne prévoit pas, pour le moment, de se munir d'un fort élément de télédétection ; ainsi, l'USFS et d'autres agences gouvernementales américaines, telles que l'USGS, devront soutenir cet aspect de renforcement des capacités, en assurant une importante coordination avec d'autres partenaires du CARPE, tels l'Université du Maryland et l'OSFAC.

Résultats escomptés au bout de 3 ans : Les représentants nationaux du CNIAF et de l'ACFAP auront visité les trois (3) paysages de la CAFEC en République du Congo afin de mieux comprendre les activités de terrain des partenaires CARPE.

3 Résultat proposé à 3 ans¹ : L'ACFAP aura validé un processus normalisé pour l'élaboration de plans de gestion des aires protégées.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : L'ACFAP aura officiellement validé trois (3) plans de gestion des aires protégées supplémentaires.

Régional - La COMIFAC est l'un des grands acteurs régionaux ; créé en 2004 par les chefs d'État de la région suite à la Déclaration de Yaoundé de 1999 incitant à s'unir pour protéger les forêts du bassin du Congo. Ayant une capacité limitée l'exécution de son mandat, l'USFS a soutenu la COMIFAC à travers le programme CARPE, en envoyant, depuis 2012, un conseiller à plein temps, et en mettant l'accent sur les questions régionales d'harmonisation des politiques et les problèmes liés au changement climatique. Dans le cadre du programme CARPE 3, l'USFS continuera d'apporter ce soutien tout en mettant davantage l'accent sur la question du trafic des animaux sauvages. Pendant les années fiscales 2014 et 2015, le conseiller de l'USFS auprès de la COMIFAC travaillera également de concert avec le Département d'État américain pour la mise en œuvre du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Le RAPAC est un organisme dépendant de la COMIFAC ; son rôle consiste à apporter soutien technique et à harmoniser les meilleures pratiques au niveau régional sur les zones protégées. L'USFS a déjà établi un partenariat solide avec le RAPAC grâce à ses travaux de planification d'utilisation des sols, et continuera de soutenir le RAPAC pour lui permettre de renforcer ses propres capacités et de travailler avec les Agences nationales chargées de la préservation des zones protégées dans le Bassin du Congo afin de travailler sur des questions ciblées, tout en étant plus spécifiquement axé sur la gestion et la planification des zones protégées.

Résultats escomptés au bout de 3 ans : Le Plan de convergence et le Plan opérationnel de la COMIFAC auront été révisés et validés pour intégrer le problème du trafic des animaux sauvages et la question du changement climatique.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : Les représentants de la COMIFAC auront visité les huit (8) paysages de la CAFEC afin de mieux comprendre les activités sur le terrain des partenaires CARPE.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC sera régulièrement informé des activités et des résultats annuels du programme CARPE 3 et capable de les communiquer efficacement aux différents ministères nationaux chargés des forêts.

¹ Il s'agit là d'un résultat proposé. Les résultats réels dépendront de l'évaluation collaborative des besoins de l'ACFAP et de sa capacité à entreprendre dans l'année fiscale 2014.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : Un Sommet des chefs d'État sera tenu dans le Bassin du Congo.²

Résultats escomptés au bout de 5 ans : Le RAPAC aura pu renforcer la capacité des Agences nationales pour la protection des zones protégées à élaborer et à mettre en œuvre des plans de gestion des zones protégées dans au moins cinq (5) pays du Bassin du Congo.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : Le RAPAC sera reconnu comme une ressource en matière de gestion des zones protégées.

Gabon - L'USFS a mis en place un solide partenariat avec l'Agence Nationale des Parcs au Gabon, l'ANPN, à travers des activités passées de CARPE et de l'USAID. L'ANPN jouit actuellement d'un fort soutien de la part du président du Gabon, permettant une mise en œuvre efficiente et transparente de son mandat et offrant ainsi une rare opportunité pour la mise de capacités fonctionnelles efficaces pour la gestion des parcs. Sous le programme CARPE 2, l'USFS avait soutenu l'ANPN dans la réorganisation des processus de planification et de gestion des zones protégées ; la collaboration avec et l'ANPN dans le cadre de CARPE 3 favorisera une meilleure mise en œuvre ces plans de gestion. À la demande de l'ANPN, l'accent sera mis sur le développement de programmes interprétatifs et la mise en œuvre de ces derniers.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : Conception et mise en œuvre de programmes d'interprétatifs dans au moins quatre (4) des parcs nationaux au Gabon.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : L'ANPN possèdera les capacités techniques pour mettre en œuvre des programmes d'interprétatifs à l'échelle nationale et au niveau des parcs.

Cameroun - L'USFS dispose d'une forte expertise internationale sur la traçabilité du bois. Le Cameroun est un pays clé pour le transit du bois dans le Bassin du Congo. L'USFS envisagera la possibilité d'une collaboration avec le Ministère camerounais des Forêts et de la Faune sauvage pour développer sa capacité à surveiller et à réglementer efficacement le commerce du bois.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : À déterminer selon l'évaluation initiale³

Autres agences de gestion des sols - À travers la COMIFAC, l'USFS est susceptible de travailler avec d'autres agences de gestion des forêts et des zones protégées dans d'autres pays du Bassin du Congo. La nature du soutien technique pourra prendre différentes formes, mais il est vraisemblable qu'elle se rapproche des programmes de soutien énumérés ci-dessus. Cet engagement supplémentaire dépendra de l'orientation et du soutien de la direction de CARPE.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : À déterminer selon les décisions de la Direction de CARPE

² Cela suppose que les gouvernements des pays du Bassin du Congo soient favorables à la tenue d'un tel sommet.

³ Il est possible que l'USFS n'intervienne pas dans ce domaine au Cameroun. Tout dépendra des résultats de l'évaluation effectuée au cours de l'année fiscale 2014.

IR4 - Accroissement et renforcement au niveau régional, national et local de la capacité à surveiller l'évolution du couvert forestier, des émissions de gaz à effet de serre et de la biodiversité

Les activités ci-dessous illustrent la façon dont les programmes SilvaCarbon et CBREDD⁴ s'intègrent avec les programmes de CARPE.

Renforcer la capacité des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes INF et MRV

Comme il a été indiqué plus haut, l'USFS travaillera en collaboration avec la DIAF et le CNIAF à la conception et à la mise en œuvre des systèmes d'INF et de MRV en RDC et en République du Congo en apportant régulièrement une assistance technique, en renforçant les capacités, à travers des évaluations techniques à distance, en soutenant la mise en œuvre sur le terrain. L'USFS travaillera en étroite collaboration avec l'UNREDD / FAO et avec d'autres programmes de soutien afin d'assurer un appui complémentaire en coordination avec la Coordination Nationale de REDD+ (CNREDD). L'USFS travaillera en étroite collaboration avec l'UMD, l'OSFAC et le WRI.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : La RDC disposera d'un système global d'INF et de MRV et la capacité technique nécessaire à son exécution.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : La République du Congo disposera d'un système global d'INF et de MRV et la capacité technique nécessaire à son exécution.

Résultats proposés au bout de 5 ans⁵ : Le CNIAF disposera d'un laboratoire opérationnel de télédétection afin de soutenir la mise en œuvre des systèmes d'INF et de MRV ; la relation avec l'OSFAC permettra de renforcer les capacités.

Renforcer la capacité des partenaires de la CAFEC afin d'établir des systèmes de MRV

L'USFS travaille avec la DIAF et la CNIAF au niveau national, il est important qu'il soutienne ces institutions pour mettre en place, au niveau infranational, des liens avec des systèmes de MRV ayant été conçus et mis en œuvre par d'autres partenaires du programme CARPE. Les deux domaines présentant actuellement le plus de potentiel sont les travaux du WWF et de Wildlife Works dans le cadre du Programme pilote Mai N'Dombe de REDD (Lac Tumba) et avec AWF dans le paysage MLW. Dans ces deux domaines, une collaboration étroite avec Wildlife Works sera également nécessaire. Une autre option consiste à travailler avec WCS dans le paysage Batéké. L'USFS peut aider les partenaires de la CAFEC à concevoir des systèmes de MRV et assister les institutions nationales REDD à intégrer efficacement ces données MRV infranationales aux analyses et bases de données nationales.

⁴ Le Département d'État des États-Unis (DoS) a financé l'USFS pour la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités sur le changement climatique à 2 ans nommé CBREDD, et associé au programme SilvaCarbon. L'accent est mis sur le renforcement de la capacité institutionnelle régionale et bilatérale de sujets liés à REDD+, en travaillant notamment avec des établissements d'enseignement, des étudiants, ainsi que le personnel des différents Ministères nationaux.

⁵ Ce résultat proposé est le produit des premières discussions avec la CNIAF et est tributaire d'une évaluation plus complète de la situation et des besoins.

Résultats escomptés au bout de 5 ans : Au moins deux (2) projets de MRV infranationaux REDD+ dans les paysages de la CAFEC seront intégrés au niveau de la méthodologie et de la gestion de leurs données aux systèmes MRV nationaux.

Stratégie de dotation en personnel de l'USFS

Les activités de l'USFS dans la région seront mises en œuvre grâce à la combinaison des facteurs suivants : un personnel établi dans la région à long terme, des missions à court terme, des formations et des ateliers, et la coordination et la gestion assurées depuis Washington D.C.

Niveau régional et Cameroun : L'USFS sera chargé d'envoyer le personnel clé pour assurer le travail de conseiller Régional auprès de la COMIFAC et de coordinateur national pour le Cameroun. Il/elle sera établi(e) à la COMIFAC ou de ses et sera assisté(e) par au moins un (1) assistant technique et administratif. Ces deux personnes seront basées à Yaoundé, et effectueront des déplacements fréquents pour participer aux réunions régionales. Ils soutiendront également l'équipe de base de CARPE en servant d'yeux et d'oreilles sur le terrain. Ils travailleront en coordination avec l'exécutant de SCAEMPS.

DRC : L'USFS sera chargé de désigner le personnel clé, le Coordinateur national pour la RDC. Il/elle sera établi dans les bureaux de la DIAF et sera assisté(e) par au moins un (1) assistant technique et administratif. Tous deux seront basés à Kinshasa et effectueront des déplacements occasionnels dans la région. Ils contribueront également à soutenir l'équipe de base de CARPE en agissant en tant qu'yeux et oreilles sur le terrain. Ils travailleront en coordination avec l'exécutant de SCAEMPS.

République du Congo (RC) : L'USFS mettra en place un coordonnateur des activités locales pour aider à la mise en œuvre du programme. Il/elle sera basé(e) dans les bureaux de WCS à Brazzaville. En outre, et grâce au cofinancement de SilvaCarbon, l'USFS pourrait mettre en place un poste de 2 ans ou plus pour soutenir le laboratoire de télédétection de la CNIAF.⁶

Gabon : L'USFS partagera avec l'ANPN un coordinateur des activités à temps partiel, basé dans les bureaux de l'ANPA ; ce dernier assurera la liaison avec l'US Fish and Wildlife Service (USFWS).

Washington, D.C. : L'USFS désignera un Gestionnaire de Programme pour l'Afrique centrale ; sa mission consistera à coordonner les activités régionales, en coordination avec d'autres chefs de parti (COP) et de partenaires CARPE. Il sera le point de contact principal de l'USAID. Il/elle bénéficiera, le cas échéant, de l'assistance d'un personnel de soutien basé à Washington D.C.

⁶ Voir note ci-dessus concernant les discussions initiales.